

Journal d'Informations Forcément Syndicales et autres nouvelles...

FSU 82 Territoriale
Section CD 82

Remise en cause du temps de travail: Régression sociale !!!

- Suppression de 8 jours de repos (J.E, congés, ...) sans aucune contrepartie = **Baisse des salaires !!!**
- Non remplacement des départs en retraite = **Charge de travail accrue** pour tous, dans tous les services, usure des personnels.
- Augmentation de la population = Davantage de travail dans les missions (alors on augmente les indemnités pour les uns mais on baisse de fait le salaire des autres...Nous autres !!!)
- Disparition du régime spécifique (35 heures en 4 jours 1/2) = majoritairement **discriminatoire pour les femmes** (d'où forte incitation à se mettre à temps partiel, une aubaine pour les comptes du département!)
- 800 signataires de la pétition intersyndicale = **65% des agents** (et encore plus depuis) balayés d'un revers de main par la direction.
- Négociations à sens uniques, **nous refusons et rejetons** leurs propositions inacceptables.

Appel à tous les agents du CD 82

Pour certains, il y a encore le souvenir de vacances méritées et bien-faisantes, d'autres choisiront une période plus calme pour s'évader.

Mais la rentrée, c'est le retour à une réalité moins idyllique que furent les plages de sable blanc.

Notre belle maison a bien travaillé cet été, puisque accompagnant vos fiches de paies de juillet la note sur le temps de travail est tombée.

Certes, à lire cette note, il semblerait qu'il existe une marge de négociations entre les syndicats et l'administration.

Seulement deux réunions de travail ont eu lieu (résumés sur l'Intranet), mais qui peut croire à ce semblant de dialogue social?

Bref, il semble que tout soit écrit et la balance penche dangereusement du mauvais côté.

Que faut-il faire alors?

(...Suite en page 3...)



Sommaire:

- P1: temps de travail / appel aux agents
- P2: tableau des régimes de travail CD82/ appel aux O.S/ bafouille
- P3: appel aux agents (suite)/paroles de candidats à l'élection présidentielle nationale
- P4: infos diverses/adhésion

Comité de rédaction:

Michel / Karine/ Christine
mich82@free.fr
ou fsuterritoriale82@gmail.com
06.73.70.91.33

Facebook : <https://www.facebook.com/FSU82-Territoriale-949945798416645/>

Camarades, vous avez noté comme nous les changements structurels, les serrages de ceintures et autres modifications à l'encontre de nos acquis au sein de la maison. Si nous sommes attachés au dialogue social, force est de constater que des régressions sont enclenchées dans les services.

Vous êtes autant au courant que nous des pressions et autres modifications qui s'abattent sur nos collègues. Certes, nationalement, nous n'allons pas également vers le mieux, mais devons-nous accepter que notre collectivité soit exemplaire en matière d'économie sur le dos des agents et de nos missions?

Notre base, consultée, s'insurge aussi de ces régressions envisagées. La réforme du temps de travail n'étant que la partie visible d'un iceberg qui s'avère moins rafraîchissant qu'un simple glaçon !!!

Nous pensons que nous devons construire ensemble une mobilisation à la hauteur de ce que nous pouvons constater et qu'une majorité de collègues attendent.

Notre appel est simple : Contactons-nous rapidement et voyons ensemble les moyens de résistance à construire. En attendant une réponse favorable de vos sections, nos amitiés syndicales.

Pour le bureau :
Michel REYNÈS



Monsieur le Président,

Signé de votre main, vous avez adressé une note à tous les agents du CD 82, avec la fiche de paie de juillet, indiquant votre volonté de remettre à plat le temps de travail au sein de notre collectivité.

Vous indiquez et argumentez des observations du fameux rapport de la cour des comptes, datant de 2012.

Si celui-ci pointe effectivement des difficultés dans la gestion du temps de travail, il transforme l'investissement des personnels pour les missions du service public en trésorerie.

Vous évoquez également les rencontres avec les organisations syndicales, ce que nous appelons communément groupe de travail.

Si effectivement nous avons accepté de participer à ces « négociations » comme vous le notez, c'est parce que nous pensions que dans la réforme que vous proposiez il y avait une marge et des contreparties pour l'ensemble des personnels.

Nous constatons, au bout de la deuxième réunion, qu'il s'agit plus de nous faire avaliser ces changements que de proposer aussi des améliorations notables pour les agents.

Nous avons tiré à maintes reprises le signal d'alarme sur le mal être des agents et sur le climat malsain qui régnait des diverses secousses structurelles ressenties.

Le rouleau compresseur de votre administration, rodé semble-t-il à ce genre d'exercice, écrase toute reconnaissance de l'engagement des agents au quotidien pour le service public départemental.

De nos observations, nos remarques, notre mobilisation par la pétition signée de plus de 2 agents sur 3, vous n'avez pas voulu tenir compte...

CDD dans les collèges, pressions sur certains agents pour changer de postes, maintien en suspend d'antenne de voirie, vous cherchez l'économie à tout prix au détriment de la cohésion sociale de notre collectivité.

Nous ne pouvons cautionner cela, vous le comprendrez aisément.

Vous pouvez, habiles, que sont vos négociateurs, diviser l'arc syndical de la maison, mais vous ne pourrez pas susciter l'adhésion de la totalité des agents.

Nous n'avons donc d'autres choix aujourd'hui que de construire la mobilisation contre votre projet. C'est regrettable.

Résistons !!!

Les Propositions de l'administration

Années / régimes	Régime spécifique : 35h en 4 jours	Régime légal : 35h sur 5 jours	Régime proposé (= régime des agents des routes) 38h30 sur 5 jours
2016	22 jours congés statutaires (C.A) + 6 jours congés exceptionnels (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT = 0 (1 jours par semaine du fait du régime) Total : 30 jours max.	27 jours (C.A.) + 6 jours congés exceptionnels (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT possible jusqu'à 22 jours Total : 35 jours max. sans RTT 57 jours max avec 22 RTT	Régime des agents des routes
2017	20 jours congés statutaires (C.A) + 6 jours congés exceptionnels (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT = 0 (1 jours par semaine du fait du régime) Total : 28 jours max.	25 jours (C.A.) + 6 jours (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT = 0 Total : 33 jours max. sans RTT	25 jours (C.A.) + 6 jours (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT = 20 jours si pas d'absence Total : 53 jours max.
2018	20 jours congés statutaires (C.A) + 4 jours congés exceptionnels (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT = 0 (1 jours par semaine du fait du régime) Total : 26 jours max.	25 jours (C.A.) + 4 jours (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT = 0 Total : 31 jours max. sans RTT	25 jours (C.A.) + 4 jours (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT = 20 jours si pas d'absence Total : 51 jours max.
2019	20 jours congés statutaires (C.A) + 2 jours congés exceptionnels (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT = 0 (1 jours par semaine du fait du régime) Total : 24 jours max.	25 jours (C.A.) + 2 jours (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT = 0 Total : 29 jours max. sans RTT	25 jours (C.A.) + 2 jours (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT = 20 jours si pas d'absence Total : 49 jours max.
2020	20 jours congés statutaires (C.A) + 0 jours congés exceptionnels (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT = 0 (1 jours par semaine du fait du régime) Total : 22 jours max.	25 jours (C.A.) + 0 jours (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT = 0 Total : 27 jours max. sans RTT	25 jours (C.A.) + 0 jours (C.E) + 2 jours de fractionnement (*) + RTT = 20 jours si pas d'absence Total : 47 jours max.

* : attention, ces 2 jours dits de fractionnement ne sont pas applicables à tout le monde. Il s'agit d'une disposition statutaire dont voici les modalités :
"Des congés supplémentaires sont attribués lorsque l'agent utilise ses congés annuels en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre. Ces jours de congés supplémentaires, dits "jours de fractionnement", doivent obligatoirement être accordés aux fonctionnaires et agents contractuels, qui remplissent les conditions pour en bénéficier : Il est attribué 1 jour de congé supplémentaire, si l'agent a pris 5, 6 ou 7 jours de congés en dehors de la période comprise entre le 1er mai et le 31 octobre, il est attribué 2 jours de congés supplémentaires lorsque l'agent a pris au moins 8 jours de congés en dehors de la période considérée."

Paroles de candidats à l'élection Présidentielle nationale

Dans une interview aux « Echos », Nicolas Sarkozy a dévoilé le programme économique qu'il compte mettre immédiatement en place s'il est réélu à la présidence de la République en 2017. Il annonce un contre-choc fiscal de 25 milliards d'euros qui serait voté dans un projet de loi de Finances rectificative dès l'été 2017. L'ex-chef de l'Etat préconise une baisse de 10 % de l'impôt sur le revenu, une suppression de l'ISF et de nouvelles baisses de charges pour les entreprises. Pour financer ce plan, il prévoit d'engager simultanément un programme d'économies de 100 milliards d'euros permettant de ramener la dépense publique à 50 % du PIB en cinq ans. Parmi les mesures, le retour du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite étendue aux collectivités locales, l'augmentation du temps de travail dans la fonction publique, le recul de l'âge légal de départ à la retraite et la dégressivité des allocations chômage votées « dès l'été 2017 ».



il est beau l'avenir ?

• Fonction publique

« Le nombre de fonctionnaires diminuera de 250.000 à 300.000. Ils sont presque 6 millions aujourd'hui. Ces baisses d'effectifs seront compensées par l'augmentation du temps de travail. Les secteurs épargnés par ces réductions d'effectif? L'Education, la Police, la Justice et la Défense. Pour autant, Alain Juppé n'est pas persuadé de la nécessité d'une réforme du statut de la fonction publique. »

mobilisons nous !!!

Il y a toujours les sceptiques, ceux qui croient que tout est inéluctable, que l'on ne peut rien faire, parfois à penser même que tout cela est normal... Essayons de les convaincre, ils ont à y gagner autant que nous.

Puis il y a les autres, n'acceptant pas ces nouvelles situations mais ne trouvant pas le chemin pour vaincre leurs craintes, sentiments parfois aussi de fatalisme...

Et les nombreux résistants qui attendent un élan de contestation commun.

Puis nous tous, c'est un ensemble, ce sont des individualités réunies collectivement pour le service public, pour nos missions, abnégations parfois du temps passé sur certains dossiers ou autres tâches professionnelles...

Mais au delà de tout ça, ne croyez-vous pas que la considération est à son niveau le plus bas?

Voici quelques points qui peuvent aussi nous faire tous réfléchir :

- Certains se disent que la badgeuse aurait le mérite de faire reconnaître leur temps passé au travail, d'autres plus nombreux se questionnent sur son coût et sa réelle plus-value (quid de sa mise en place sur le terrain pour les travailleurs sociaux?)... Il y en a même qui préconisent donc sa mise en place aussi aux élus pour leurs présences en commissions.
- Chaque collectivité, au nom de sa libre gestion a la possibilité de gérer son temps comme elle le souhaite, à savoir que nous sommes dans la strate moyenne en matière d'organisation du temps de travail.
- Pourquoi ce qui marchait avant ne fonctionnerait plus maintenant?
- Quid du pacte social dans une collectivité attractive? De nombreux départs de la maison illustrent la rupture de ce pacte.
- L'administration doute de notre travail. Est-ce cela la considération tant affichée?
- Qui n'a pas travaillé au delà de ses heures légales sans récupérations?
- La remise en cause d'un acquis est toujours synonyme de régression, de manque de motivation engendrée par conséquent...
- Il y a des économies possibles, d'autres choix, anti gaspillage des deniers publics, mais pas sur l'Humain. Nous en avons listé plusieurs qui ont été ignorées.
- Partout en France des mobilisations et luttes se sont organisées et se poursuivent encore dans des collectivités territoriales contre les pseudo réformes du temps de travail. Ces remises en cause participent de fait au "fonctionnaire bashing".

(voir notre page facebook : <https://www.facebook.com/FSU82-Territoriale-949945798416645/>)

Notre appel est simple :

Il est temps de nous mobiliser

et de participer tous ensemble à des actions significatives.

Discutez, débattiez-en autour de vous...

Trouvons ensemble des moyens de luttes, y compris par des grèves.

Nous vous livrons ce vieil adage que nous avons fait notre :

« Celui qui combat peut perdre, celui qui combat pas a déjà perdu » Berthold BRECHT

Extrait du magazine T.& G. Juillet 2016...

2. Les « Contrats jeunes majeurs »

La solidarité reste la compétence la plus importante du département, notamment à l'égard de la petite enfance et des mineurs qu'ils soient français ou étrangers.

Dans cette continuité, la politique optionnelle « Contrats jeunes majeurs » a été instaurée pour des jeunes de 18 à 21 ans en manque de soutien familial ou de ressources.

Si cette politique volontariste en direction de la jeunesse peut permettre une meilleure insertion sociale, elle doit cependant être revue et corrigée pour en finir avec un certain nombre d'abus :

C'est ainsi que notre groupe propose la mise en place de critères d'accès plus restrictifs, afin par exemple de ne plus financer avec l'argent public des titres de séjour à des jeunes immigrés clandestins qui viennent par ce biais chercher un justificatif de ressources.

La solidarité oui ! L'encouragement à l'immigration illégale non !

Groupe des non-inscrits

Mathieu Albugues, Brigitte Barèges, Monique Ferrero.

...des agents répondent : **CARTON ROUGE**

« Nous tenions à répondre à l'article paru dans le département MAG Tarn et Garonne de juillet 2016 à la rubrique: « chacun sa voix » signé par le groupe des non-inscrits qui est un article en contre-vérité.

En effet, conformément à la loi de protection de l'enfance, tout mineur en danger, quelle que soit sa nationalité doit être protégé. C'est une obligation pour le département de prendre en charge les jeunes mineurs sans protection parentale. Pour tous les enfants placés à leur minorité, l'ASE (aide sociale à l'enfance) propose des contrats jeunes majeurs pour les soutenir à leur majorité.

Le CJM peut être reconduit jusqu'à 21 ans et peut prendre la forme d'une aide éducative et financière. Les mineurs étrangers isolés bénéficient de ce principe au même titre que les autres.

L'attribution d'un CJM n'est pas systématique et vient soutenir uniquement les jeunes inscrits dans un projet scolaire ou professionnel. Il est tout à fait erroné de déclarer que ce sont : « des jeunes immigrés clandestins » .

C'est justement ce soutien qui permet à ces jeunes de ne pas rentrer dans la clandestinité et de s'intégrer dans la société française.

Il est regrettable que des élus représentants du peuple avec un grand niveau de responsabilité égrenent des contres vérités destinées à attiser la xénophobie plutôt que de tenter d'apaiser le climat social. »

Assistants familiaux :

Un groupe de travail sur le règlement intérieur aura lieu (ou a eu lieu...) le vendredi 9 septembre à la DSD à la demande notre syndicat... Pour de plus amples informations et dans la continuité de notre travail veuillez contacter **Frédérique CAORS : 06.33.34.36.28**

Du rififi chez les TOS, agents des collègues...

Le CD82 n'a rien trouvé de mieux que de pourvoir les postes restés vacants à la suite des mouvements de personnels de juin dans les collèges par des contrats de 4 mois!!!

des CDD de 4 mois...

Bien sur, nous avions demandé que pour ces postes, on nomme stagiaires les contractuels les plus anciens, comme cela se faisait depuis toujours. C'était, à notre sens, la récompense à ces années passées dans la précarité, pas payés pendant les vacances solaires, avec des contrats partiels, des périodes sans emploi.

D'ailleurs, nous avons toujours demandé de la considération pour cette catégorie de personnel: primes refusées, de mêmes pour l'accès aux chèques vacances, etc...(lire les C.R des CT ...).

Aujourd'hui, le mépris...

Ces contractuels, parfois là depuis plus de 4 années, en récompense de leurs abnégations au quotidien, se voient proposer de petits contrats CDD de 4 mois !!!! Leur avenir est toujours donc aussi bouché (pas de crédits, pas de projection de vie à long terme, etc...).

Et l'humain ?

Que projette donc le CD 82 en réalisant cette douteuse gestion?

Demain, c'est l'entreprise qui fera le travail des TOS et ce Conseil départemental s'inspire volontiers des méthodes de la mairie de Montauban, qui en son temps, a démantelé de la même façon les services de ramassages des déchets pour l'offrir au privé.

Si nous ne réagissons pas, nous ne sommes pas sur que le collège de Verdun sera pourvu en postes statutaires....

(4 postes vacants sont donc pourvus en CDD de 4 mois : un au collège Ingres, deux à Olympe de Gouges et un poste au collège à Montech.)



adhésion

Se syndiquer, permet à une structure comme la notre de faire vivre le débat au sein d'un collectif d'agents impliqués.

L'adhésion peut être également juste un soutien, un partage d'idées, une volonté de porter ses propres engagements via le syndicalisme mais aussi de défendre sa carrière et d'être informé.

C'est un système associatif basé sur des règles fonctionnelles et statutaires où la démocratie et le partage sont de mises.

Il y a la transparence de nos actes et de la gestion financière. Une cotisation est déductible des impôts selon la législation en vigueur.

Taux de cotisation mensuel: 0.025 X INM (indice nouveau majoré)

Exemple : indice 360 X 0.025 = 9€ mensuel.

Chaque adhérent reçoit des informations de la part de la fédération (FSU nationale et départementale), de notre syndicat national (SNUTER-FSU) et de la section locale (FSU 82 Territoriale).

Cela se concrétise par des supports papiers (journaux, lettres...) et par d'autres moyens de communications (mailing, SMS, rencontres, ...)

De plus, chaque année, les adhérents reçoivent un guide des carrières complet reprenant l'ensemble des règles statutaires à chaque métier et diverses informations législatives afin que chacun connaisse l'environnement dans lequel il travaille, ses droits et devoirs.

Le Guide carrières (79 pages) est à disposition des non-adhérents, sur simple demande moyennant une contribution de 5€.

Nom : Prénom : Mail :
Souhaite être contacté par la FSU 82 Territoriale / bulletin d'adhésion / guide des carrières (nbre d'exemplaires) :
Adresse : Ville :

(pour le guide des carrières, fournir un chèque à l'ordre de FSU 82 Territoriale)

A découper et renvoyer à (ou bien à transmettre aux adhérents FSU) :

Michel REYNES Les places 82240 LAVAURETTE ou : mich82@free.fr / tél : 06.73.70.91.33

